



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
S-216701698-20240125-24_01358-DE
Date de télétransmission : 29/01/2024
Date de réception préfecture : 29/01/2024

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 25 janvier 2024 à 20h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 13

Conseillers représentés : 6

Date de convocation : 17 janvier 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir : M. Patrick SIMON, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY
Mme Emmanuelle PARISSÉ, pouvoir à Mme Sabine KROMMENACKER
Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Sabrina KIMMICH
M. Pierre KOCH, pouvoir à M. Jacky NOLETTA
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Maxime KERN

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Baux de chasse communaux 2024-2033 : approbation de la convention pour le lot n° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu la délibération du conseil municipal du 19 octobre 2023 constatant l'adjudication infructueuse pour le lot n° 1,

Vu la délibération du conseil municipal du 19 octobre 2023 constatant l'adjudication infructueuse pour le lot n° 1, fixant la date de l'adjudication au 19 décembre 2023, et la date limite de candidature au 20 novembre 2023,

Vu la déclaration de candidature du 18 novembre 2023 de l'Association « Les Amis de la Chasse et de l'Environnement »,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse du 30 octobre 2023 sur la candidature réceptionnée,

Vu le procès-verbal de la commission de location du 19 décembre 2023 constatant l'adjudication infructueuse pour le lot n° 1, fixant la date de la 2^{ème} adjudication au 23 janvier 2024, et la date limite de candidature au 05 janvier 2024,

Vu la déclaration de candidature du 30 décembre 2023 de l'Association « Les Amis de la Chasse et de l'Environnement »,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse du 12 janvier 2024 sur la candidature réceptionnée,

Vu la proposition de la commission de location du 23 janvier 2024,

En application du Code de l'Environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses sont donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans, soit du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Par délibération du 16 janvier 2024, le Conseil municipal a agréé la candidature du locataire sortant pour le lot n° 1. Si le droit de priorité pour le lot n° 1 trouve à s'exercer ET si le locataire sortant d'un ou de plusieurs lots concernés a fait valoir son droit de priorité dans les formes et délais réglementaires, la passation d'un nouveau bail interviendra après une procédure d'adjudication.

Il appartient au Conseil municipal, après avis simple de la commission communale, d'approuver le nouveau bail, lorsque les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de cette procédure sont remplies, en particulier l'exercice du droit de priorité.

Après approbation par le Conseil municipal, la convention pour le lot n° 1 doit être signée par le maire et le locataire avant le 02 février 2024.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature de l'Association « les Amis de la Chasse et de l'Environnement de Gries » pour le lot n° 1 et la proposition d'attribution formulée par la commission de location,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la convention jointe en annexe, à conclure avec l'Association « les Amis de la Chasse et de l'Environnement », représentée par son Président, M. Jean-Georges BILDSTEIN, pour un loyer de 5 500 €,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le bail de location de la chasse communale.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 29 janvier 2024

Publiée ou notifiée le 29 janvier 2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Jacky NOLETTA

